



Séance du 25 février 2020 (18:30)

Présent :

MM. Luciano D'ANTONIO, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Martine HUART, Giuseppe LIVOLSI, Olivier MATHIEU, Cécile DASCOTTE, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE, Olivier HERMAND, Maria PARDINI, Maxim COCU, Salvatore CARRUBBA, Erine FERRARI, Giuseppina NINFA, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO, Christophe ANASTAZE, Philippe SCUTNAIRE, Danièle DUCCI

Sylvie MURATORE, Présidente du CPAS

D. BLANQUET, Directeur général

Excusé(s) :

Anne-Sophie JURA

Absent(s)

Lino RIZZO (qui entre en séance à 18H35)

La séance publique est ouverte à 18H31

Séance publique

1. Communication de Monsieur Le Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre demande de bien vouloir excuser Madame JURA.

Monsieur le Bourgmestre informe que concernant la problématique de la prise de vue pendant les séances publiques, nous avons interrogé le Ministre Dermagne et la réponse est claire : "Les conseillers communaux ne peuvent pas, eux-mêmes, filmer les séances. Pour les personnes étrangères au Conseil, l'appréciation est laissée au Président du Conseil.

Monsieur le Bourgmestre estimant que la prise de vue peut nuire à la sérénité des débats, les prises de vue du Conseil ne seront donc pas autorisées pour que ce soit.

Monsieur le Bourgmestre informe que ceux qui le souhaitent peuvent obtenir une copie de la réponse du ministre. Monsieur le Directeur Général en assurera le suivi.

2. Asbl Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine - Budget 2020

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Martine HUART, Giuseppe LIVOLSI, Olivier MATHIEU, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Abdellatif SOUMMAR, Olivier HERMAND, Maria PARDINI, Maxim COCU, Salvatore

CARRUBBA, Erine FERRARI, Giuseppina NINFA, Christophe ANASTAZE , Philippe SCUTNAIRE, Danièle DUCCI) et 4 abstentions (Cécile DASCOTTE, Lionel PISTONE, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO);

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Attendu qu'en date du 1 juin 2005, l'Asbl Régie de Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine a été reconnu par le Gouvernement wallon;

Attendu qu'en date du 25 janvier 2005, le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité les statuts de l'Asbl,

Attendu que ces statuts stipulent que la commune intervient dans le financement des "SAC" (Service d'Activités Citoyennes) social et de rénovation urbaine;

Attendu que ces interventions doivent être officialisées par la signature de conventions de partenariat entre la Commune et l'ASBL;

Vu le budget 2020 approuvé par l'assemblée générale de l'Asbl le 19 décembre 2019 reprenant le budget global pour l'Asbl et le budget séparé de chaque SAC (Service d'Activités Citoyennes);

Décide :

Article unique: d'approuver le budget 2020 de l'Asbl Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine

3. Vérification de caisse 2019- trimestre 4- prise de connaissance

Vu les dispositions prévues par le CDLD concernant l'implication du Collège communal dans les modalités de contrôle de caisse du Directeur financier;

Vu le contrôle de caisse réalisé par l'échevin des finances LIVOLSI Giuseppe en date du 20/12/2019;

Sur proposition du Collège communal;

Décide :

Article unique : de prendre connaissance du rapport de contrôle de caisse réalisé en date du 20/12/2019. Ce rapport constate la régularité des écritures comptables par rapport aux mouvements de fonds opérés sur les comptes bancaires ainsi que la justification du liquide en caisse.

4. Fin012.Doc004.V3-139854- Budget de la Régie communale ordinaire ADL Exercice 2020-Approbation définitive- Prise de connaissance.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1311-1. à L1331-3 et L3131-1.paragraphe 1er.1°;

Vu la délibération du 26/11/2019 par laquelle le Conseil communal vote le budget ordinaire de l'exercice 2020 de la RCO "ADL";

Vu l'arrêté de la Tutelle du 20/01/2020 approuvant le budget 2020 de la RCO "ADL" aux chiffres arrêtés par le Conseil communal en sa séance du 26/11/2019 et le rendant pleinement exécutoire ;

Sur proposition du Collège communal;

Décide :

Article unique : de prendre connaissance de l'arrêté de Tutelle du 20/01/2020 approuvant le

Budget 2020 de la Régie communale ordinaire ADL aux chiffres arrêtés par le Conseil communal en sa séance du 26/11/2019 et le rendant pleinement exécutoire.

5. Budget communal- Exercice 2020 – Arrêt de la tutelle d’approbation

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1311-1. à L1331.-3 et L3131-1.paragraphe 1er.1°;

Vu la délibération du 26 novembre 2019 par laquelle le Conseil communal vote le budget ordinaire et extraordinaire de l’exercice 2020 ;

Vu l’arrêté du Collège provincial du 13 janvier 2020 approuvant le budget 2020 réformé en sa séance du 13 janvier 2020 et le rendant pleinement exécutoire ;

Sur proposition du Collège communal;

Décide :

Article unique : de prendre connaissance de l’arrêté du Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville du 13 janvier 2020 approuvant, après réformation,le budget 2020 et le rendant pleinement exécutoire.

6. Remplacement d’un membre de la Commission Paritaire Locale pour l’enseignement fondamental et l’enseignement artistique

A l’unanimité,

Vu le Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l’enseignement officiel subventionné et plus particulièrement les articles 93, 94, 95 et 96;

Vu l’Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 septembre 1995 relatif à la création, à la composition et aux attributions des commissions paritaires locales dans l’enseignement officiel subventionné ;

Considérant que les Commissions paritaires locales sont composées de six représentants du Pouvoir organisateur et de six représentants des membres du personnel de l’enseignement officiel subventionné ;

Considérant que les pouvoirs organisateurs et les organisations représentatives du personnel peuvent désigner des membres suppléants;

Considérant que les pouvoirs organisateurs et les organisations représentatives du personnel peuvent s’adjoindre des conseillers techniques qui les assistent à titre consultatif;

Considérant les missions des Commissions paritaires locales ;

Considérant que les Commissions paritaires locales comprennent un président et un vice-président ;

Considérant que les Commissions paritaires locales comprennent un secrétaire et un secrétaire-adjoint.

Considérant que dans l’enseignement communal la Présidence est exercée par le Bourgmestre ou son délégué ;

Considérant que le vice-président est choisi parmi les représentants des membres du personnel ;

Considérant que Monsieur Luc LEFEBVRE, membre suppléant, est parti à la retraite;

Considérant qu’il y a lieu de le remplacer;

Décide :

Article 1: de mandater pour cette commission Monsieur Giuseppe LIVOLSI, Echevin, en qualité de membre suppléant, en remplacement de Monsieur Luc LEFEBVRE, retraité.

Article 2: de transmettre à qui de droit copie de la présente décision.

7. Point supplémentaire visant à la mise en place d'un "salon pour seniors" en collaboration avec l'ASBL Magnum, idéalement avec la participation du Conseil facultatif des Aînés et du Conseil facultatif des Enfants

Par 2 voix pour (Jean-François HUBERT, Olivier HERMAND), 19 voix contre (Luciano D'ANTONIO, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Martine HUART, Giuseppe LIVOLSI, Olivier MATHIEU, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Guiseppe SCINTA, Abdellatif SOUMMAR, Maria PARDINI, Maxim COCU, Salvatore CARRUBBA, Erine FERRARI, Giuseppina NINFA, Christophe ANASTAZE , Philippe SCUTNAIRE, Danièle DUCCI) et 5 abstentions (Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Lionel PISTONE, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO) le point proposé est rejeté,

Vu que nos aînés méritent toute notre attention;

Vu qu'il y a de nombreuses possibilités d'occupations pour nos seniors;

Vu que parfois l'information sur les différents types d'activités ne sont pas assez diffusées (hors information communale);

Vu qu'il y a certains Seniors qui veulent continuer à être actif dans leur quotidien;

Vu que des aînés commencent une nouvelle vie à la pension;

Vu qu'il y a une multitude de prestations (soins/santé/etc) mise à leur disposition;

Vu que la solitude est parfois pour des seniors une triste réalité à laquelle il faut pallier ou briser;

Vu que nos aînés ont parfois besoin d'aide;

Vu qu'il est possible de proposer différents thèmes comme la santé, les loisirs, les finances, et au bien-être:

- Évasion & divertissements: tourisme, voyages, loisirs, activités créatives, sport, culture, jardinage, nouvelles technologies
- Bien-être: bien-être, beauté, mode, alimentation, méditation, relaxation
- Santé: e-santé, prévention, dépistage, nutrition, soins
- Emploi, vie associative, bénévolat, sociabilisation, famille
- Les droits, la retraite, le patrimoine: démarches administratives, droit, retraite, patrimoine, fiscalité
- Cadre de vie: logement, confort, sécurité, services à la personnes, aides

Vu qu'il est possible d'agrémenter la vie de nos seniors;

Vu qu'il faut promouvoir l'intergénérationnel;

Vu qu'il est possible de mettre en place une multitude d'activités lors d'un salon;

Le Conseil communal de Colfontaine par voix pour,... voix contre et abstentions:

Décide:

Article 1: L'approbation de la mise en oeuvre d'un salon spécial Seniors.

Article 2: Consultation du Conseil facultatif des Aînés et du Conseil facultatif des Enfants par les échevins en charge.

Article 3: Recherche des différentes possibilités de stands dont la présence seraient souhaitées et à destination des aînés, ou futurs aînés.

Article 4: De fixer une date de mise en oeuvre en collaboration avec l'ASBL Espace Magnum.

Article 5: Mise en oeuvre.

8. Point supplémentaire visant à rendre hommage au grand artiste solitaire, Armand Simon, décédé en 1981 en la salle Culturelle de Colfontaine pour 2021

Par 7 voix pour (Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Jean-François HUBERT, Lionel PISTONE, Olivier HERMAND, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO) et 19 voix contre (Luciano D'ANTONIO, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Martine HUART, Giuseppe LIVOLSI, Olivier MATHIEU, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Guiseppe SCINTA, Abdellatif SOUMMAR, Maria PARDINI, Maxim COCU, Salvatore CARRUBBA, Erine FERRARI, Giuseppina NINFA, Christophe ANASTAZE , Philippe SCUTNAIRE, Danièle DUCCI) le point proposé est rejeté,

Vu que sa maison, rue Arthur Descamps à Colfontaine est destinée à devenir un restaurant communautaire;

Vu qu'il faut promouvoir l'artistique et le culturel;

Vu qu'il aura passé toute une vie à Colfontaine, et que l'oubli de son nom et de ses oeuvres quette les nouvelles générations;

Vu que nombreux de nos aînés l'ayant connu comme ami ou patient pourrait honorer sa mémoire par des souvenirs (histoires, récits, etc);

*Le Conseil communal de Colfontaine par voix pour, voix contre et abstentions:
Décide:*

Article 1: Approbation au préalable du projet.

Article 2: Mise en oeuvre par les échevinats en charge de la culture et des cérémonies, avec recherche de différents exposants et stands, en plus de partenariats et avec l'aide, le cas échéant du conseil consultatif des aînés.

9. Point supplémentaire visant au lancement d'une opération Colfontaine commune haute en couleurs (ou en fleur)

Par 7 voix pour (Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Jean-François HUBERT, Lionel PISTONE, Olivier HERMAND, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO) et 19 voix contre (Luciano D'ANTONIO, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Martine HUART, Giuseppe LIVOLSI, Olivier MATHIEU, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Guiseppe SCINTA, Abdellatif SOUMMAR, Maria PARDINI, Maxim COCU, Salvatore CARRUBBA, Erine FERRARI, Giuseppina NINFA, Christophe ANASTAZE , Philippe SCUTNAIRE, Danièle DUCCI) le point proposé est rejeté,

Vu qu'il est possible de promouvoir le fleurissement, d'égayer le cadre de vie et de profiter des espaces verts non cultivés / délaissés;

Vu que l'on peut valoriser, par le végétal et le fleurissement, l'ensemble de la commune au moyen de fleurs en tout genre;

Vu que la fréquentation touristique dû à la Maison Van Gogh, est active;

Vu que la motivation de la commune et de l'ensemble de ses concitoyen(ne)s est d'améliorer leur cadre de vie;

Vu qu'il est important, à l'heure où l'on parle de sauvegarde la biodiversité, d'y participer activement;

Vu que cela permet d'améliorer la qualité de vie et un sentiment positif au sein de la commune;

Vu que cela favorise la cohésion sociale et agit en faveur de l'écologie;

Vu qu'il est possible d'agir avec ou sans participation au concours de Wallonie en Fleur édition 2020;

Vu qu'il est urgent d'aider à la sauvegarde de certaines espèces d'insectes;
Vu que Colfontaine et son logo sont bien représentatifs d'un cadre verdoyant et fleurissant;
Vu le prix parfois dérisoires de graines de simples fleurs sauvages;
Vu qu'autant les adultes et enfants seront ravis de contribuer à la plantation hors des murs scolaires ou de leur cadre limité;

*Le Conseil communal de Colfontaine par voix pour, voix contre et abstentions:
Décide:*

Article 1: D'approuver le projet.

Article 2: D'en informer la population.

Article 3: De mettre en place une cohésion entre les jardiniers communaux et la population.

Article 4: D'indiquer des endroits possibles où la population pourrait semer fleurs sauvages ou autres.

10. Question(s) orale(s) d'actualité

Madame MURATORE quitte la séance à 18H56 et la réintègre à 18H58.

Question n°1 de Monsieur HERMAND

Monsieur HERMAND interroge le Collège communal sur la problématique du chargement et déchargement là ou le stationnement est interdit.

Question n°2 de Monsieur HERMAND

Monsieur HERMAND interroge le Collège communal sur la problématique qui pourrait poser les véhicules électriques.

Question n°3 de Monsieur HERMAND

Monsieur HERMAND interroge le Collège communal sur le départ de différents organismes de Colfontaine.

Question n°4 de Monsieur PISTONE

Monsieur PISTONE interroge le Collège communal sur ce qu'il en est de la problématique rencontrée par les riverains de la rue A. Libiez.

Question n°5 de Monsieur GOLINVEAU

Monsieur GOLINVEAU interroge le Collège communal sur le recrutement d'un bibliothécaire et sur l'encodage des collections.

Question n°6 de Madame DASCOTTE

Madame DASCOTTE interroge le Collège communal sur l'action fruits et légumes dans les écoles.

Question n°7 de Madame DASCOTTE

Madame DASCOTTE interroge le Collège communal pour connaître le type de matériel de fitness qui sera installé dans le parc de Wasmes.

Question n°8 de Madame DASCOTTE

Madame DASCOTTE interroge le Collège communal car elle souhaite connaître les modalités de mise à disposition de locaux.

Le huis clos est prononcé à 19H20

La séance est clôturée à 19:23

Le Directeur général,
Daniel Blanquet

Le Président,
Luciano D'Antonio